



Convention de Formation

Entre les soussignés :

L'Institut de Sophrologie Humaniste représenté par Mme Jacqueline Baudet - SIRET : 533 972 956 00031 - N° de déclaration d'activité : 31 59 08836 59 (ne vaut pas agrément de l'état), situé au 127 boulevard de la Liberté 59000 LILLE.

D'une part,

Et M./Mme _____, résidant

, d'autre part.

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente :

Article 1er : Objet de la convention

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille représenté par Jacqueline Baudet, organisera les actions de formation suivante :

« Journées professionnalisantes »

- ✓ Programmes et méthodes : en annexe
- ✓ Type d'action de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du travail) : Formation professionnelle pour l'acquisition de compétences techniques, pratiques et théoriques en sophrologie
- ✓ Dates :
 - 18 novembre 2021 : « Méditation »
 - 5 décembre 2021 : « Schéma corporel »
- ✓ Durée : 7 heures pour chaque journée de formation
- ✓ Lieu : 127 boulevard de la Liberté - 59000 LILLE

Article 2 : Effectif formé

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille accueillera le stagiaire dans un groupe de 20 personnes participants au maximum pour chaque formation.

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le stagiaire s'acquittera des coûts suivants :

TOTAL GÉNÉRAL :

- « Méditation » = 90 euros
- « Schéma corporel » = 90 euros

TOTAL : x 90 euros =

Article 4 : Modalités de règlement

Un acompte de 20 euros par journée est demandé à l'inscription. Le solde sera dû en totalité en début de formation.

À régler : par chèque bancaire à l'ordre de « *ISH-Jacqueline Baudet* ».

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas de désistement moins de 10 jours avant la date du premier séminaire l'acompte versé resterait acquises à l'ISH-Jacqueline Baudet.

« En cas d'abandon en cours de formation, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensé ou engagé pour la réalisation de ladite action ».

Article 6 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Lille, le

Pour l'Institut de Sophrologie Humaniste -
Jacqueline Baudet

Le stagiaire ou son représentant

« Journées professionnalisantes »

Programme de formation

Lieu : 127 boulevard de la Liberté - 59000 Lille

Dates :

- 18 novembre 2021 : « Méditation »
- 5 décembre 2021 : « Schéma corporel »

Public :

Journées professionnelles pour sophrologues installés ayant une expérience des 4 degrés de la relaxation dynamique de Caycedo.

Conditions d'admission :

Attestation ou diplôme justifiant d'une formation de sophrologue professionnel.

Nombre de places : 18

Animateur : Jean-Marie Roquet, sophrologue, formateur, praticien en Relaxation Non Verbale.

Objectifs et déroulé :

- « Schéma corporel »

Faire découvrir de nouveaux exercices permettant de renforcer le Schéma Corporel

Mettre au service de la pratique professionnelle des exercices extérieurs à la sophrologie, tout en respectant les principes.

- « Méditation »

Clarifier les différences, les points communs et le sens des différentes approches dites méditatives que l'on trouve sur le marché actuel du développement personnel. Dans ce milieu aux frontières poreuses, il est important que le sophrologue puisse, pour lui-même et sa clientèle, se situer et donc communiquer au mieux sur ce qu'il fait ou ne fait pas.

Cette journée sera ponctuée par des pratiques Vipassana, Méditation de Pleine Conscience, Zen.

Merci d'apporter un coussin ou un banc de méditation et de venir avec une tenue souple. Les personnes ne pouvant pas pratiquer sur un coussin ou un banc pourront le faire sur une chaise.

Moyens pédagogiques : Exposés, échanges et pratiques.